



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

2492, chemin Covey Hill

Les requérants désirent construire un deuxième bâtiment accessoire de 9 mètres de hauteur soit une remise intégrant un abri à bois. La réglementation ne permet qu'un seul bâtiment accessoire de type remise, d'une hauteur de 3,7 mètres.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 15 juin 2019

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 15 juin 2019 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juin 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier